

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conditions générales de vente applicables sur le site rutoadaptogene.com

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par la société Papilys (ci-après « Papilys ») au capital social de 5.000 euros ayant pour adresse : Lieu-dit Launie, 24800 Thiviers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Périgueux sous le numéro 843 923 541 et gérant le site www.rutoadaptogene.com (ci-après « le Site ») et, d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat via le Site (ci-après « le Client »).

L'acquisition d'un produit à travers le Site implique une acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions de vente dont il reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa commande.

Le Site est une plateforme de commerce électronique, qui permet aux internautes (ci-après : « les Acheteurs ») d'acquérir des compléments alimentaires à base de plantes, relatifs au bien-être, à la santé, mis en vente sur le Site (ci-après : « les Produits »).

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions de la vente en ligne et de la livraison des Produits, ainsi que de définir les droits et obligations des parties dans ce cadre.

Papilys conserve la possibilité de modifier à tout moment ces conditions de ventes, afin de respecter toute nouvelle réglementation ou dans le but d'améliorer l'utilisation de son site. De ce fait, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

ARTICLE 2 : PRODUITS

Avant toute commande en ligne et en application notamment des dispositions de l'article L111-1 du Code de la consommation, l'Acheteur peut prendre connaissance, sur le Site, des caractéristiques de chaque Produit qu'il désire commander.

Les Produits sont proposés à la vente en ligne dans la limite des stocks disponibles, ou sous réserve de la possibilité de les commander le cas échéant.

Les photographies et les descriptions des Produits proposés à la vente en ligne sont le plus précises possibles. Elles n'engagent PAPILYS que pour ce qui est indiqué précisément. Les photographies pour présenter les produits sont les plus fidèles possibles mais n'engagent en rien Papilys.

L'Acheteur reconnaît et accepte que les Produits vendus sur le Site complètent le régime alimentaire. Ils ne viennent donc pas se substituer aux aliments courants.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les Produits vendus par PAPILYS peuvent présenter des risques en cas de mésusage. Il appartient à l'Acheteur de bien respecter les conseils d'utilisation et précautions d'usage fournis avec les Produits.

Il est également conseillé de porter la plus grande attention aux cumuls de consommation (par exemple lorsque plusieurs compléments alimentaires sont consommés de manière concomitante) et aux interactions potentielles avec d'autres produits (médicaments).

L'avis d'un professionnel de santé est fortement recommandé pour :

- les femmes enceintes et allaitantes,
- les enfants et les adolescents,
- les personnes sous traitement médical.

ARTICLE 3 : COMMANDE

1. Passation de commande

Pour passer une commande, l'Acheteur doit sélectionner le Produit de son choix et le placer dans son panier.

Il peut accéder au récapitulatif de son panier à tout moment tant que la commande n'est pas définitivement validée et peut corriger d'éventuelles erreurs dans les éléments saisis.

2. Confirmation de commande

A l'issue de sa commande, l'Acheteur reçoit par email une confirmation de celle-ci.

L'Acheteur doit s'assurer que les coordonnées renseignées dans son Compte sont correctes et qu'elles lui permettent de recevoir l'email de confirmation de sa commande. A défaut de réception de celui-ci, l'Acheteur doit contacter Papilys à l'adresse électronique suivante : contact@rutoadaptogne.com.

Papilys recommande à l'Acheteur de conserver les informations contenues dans la confirmation de commande. La confirmation de commande est réputée reçue par l'Acheteur lorsqu'il peut y avoir accès.

ARTICLE 4 : PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

1. Prix

Les prix de vente des Produits sont affichés sur le Site. Ils sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TVA française et autres taxes applicables).

Papilys se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix.

Les prix ne comprennent pas les frais de livraison éventuellement applicables à la livraison des Produits, facturés en supplément du prix de ceux-ci. Le montant des frais de livraison applicables sera indiqué avant la validation de la commande par l'Acheteur.

Le prix applicable est celui affiché sur le Site au moment de l'enregistrement de la commande de l'Acheteur.

2. Modalités de paiement

La totalité du prix des Produits est exigible à la commande.

Le paiement peut s'effectuer en ligne par carte bancaire, à travers le service de paiement sécurisé en ligne indiqué sur le Site ou par tout autre moyen qui sera proposé sur le Site au moment de la commande.

L'Acheteur garantit à Papilys qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi.

Papilys se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute commande et/ou livraison en cas de non-paiement de toute somme qui serait due par l'Acheteur, en cas d'incident de paiement, ou en cas de fraude ou tentative de fraude relative à l'utilisation du Site.

Des pénalités d'un montant égal à trois (3) le taux d'intérêt légal français seront applicables de plein droit aux montants impayés dès la première présentation d'une mise en demeure par lettre recommandée AR.

3. Réserve de propriété

Papilys conserve la propriété pleine et entière des Produits vendus jusqu'au parfait encaissement du prix, frais de livraison inclus.

ARTICLE 5 : Livraison

1. Territoire des livraisons

Les Acheteurs sont expressément informés que la livraison ne pourra s'effectuer que sur le territoire indiqué sur le Site.

2. Modes de livraison

La livraison des Produits commandés sur le Site est effectuée à l'adresse indiquée lors de la commande de l'Acheteur comme « adresse de livraison » (qui peut être différente de l'adresse de facturation), qui ne peut être située que dans le pays autorisé par le site.

L'Acheteur est informé avant la validation de sa commande des modes de livraison possibles pour le Produit commandé ainsi que des délais et frais correspondants à chacun de ces modes.

L'Acheteur doit sélectionner le mode de livraison souhaité et donner tous les renseignements nécessaires à la livraison effective du Produit selon ce mode.

Papilys ne pourra être tenue responsable d'un retard d'acheminement qui n'est pas de son propre fait.

L'Acheteur est seul responsable de récupérer les Produits livrés dans les délais nécessaires pour préserver leur conservation. Il lui appartient d'être présent pour réceptionner la livraison des Produits, dont la conservation ne pourra pas être garantie.

3. Délais de livraison

Papilys s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les Produits commandés par le Client dans les meilleurs délais. Toutefois, si les Produits commandés n'ont pas été livrés dans le délai de trente (30) jours après la passation de la commande, le Client devra en informer Papilys dans les plus brefs délais, par email. Papilys contactera le transporteur afin que ce dernier diligente une enquête, pouvant durer jusqu'à vingt-et-un (21) jours. Si les Produits sont retrouvés, ils seront réacheminés au domicile du Client. Si les Produits ne sont pas retrouvés à l'issue de l'enquête, les Produits seront réputés perdus et Papilys sera alors en mesure de renvoyer au Client des Produits de remplacement, sans frais supplémentaires pour le Client. Si

les Produits commandés n'étaient plus disponibles, Papilys remboursera le montant des Produits réputés perdus.

En tout état de cause, si les Produits n'ont pas été livrés dans un délai de dix (10) jours après la date indicative de livraison, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L. 216-2 à L. 216-4 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

ARTICLE 6 : DROIT DE RÉTRACTATION

1. Étendue du droit de rétractation

L'Acheteur dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours, à compter de la date de réception des Produits commandés, pour se rétracter sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception des frais de retour qui restent à sa charge et dont il devra s'acquitter. Lorsque sa commande porte sur plusieurs Produits livrés séparément, le délai ci-dessus court à compter de la réception du dernier Produit.

L'Acheteur qui souhaite exercer son droit de rétractation doit adresser à Papilys aux coordonnées mentionnées à l'article 1 des présentes, avant l'expiration du délai ci-dessus, une déclaration exprimant clairement sa volonté de se rétracter et comportant son numéro de commande.

Les Produits doivent impérativement être retournés à Papilys dans leur emballage d'origine, sans retard excessif et au plus tard dans les 14 (quatorze) jours calendaires suivant la communication, par l'Acheteur, de sa volonté de se rétracter. Ils doivent être accompagnés d'une copie de la facture d'achat correspondante. L'Acheteur est réputé responsable en cas de détérioration des Produits lors de leur retour à Papilys.

L'Acheteur sera remboursé dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 (quatorze) jours à compter de la date de réception effective par Papilys de la demande de rétractation de l'intégralité des sommes versées pour sa commande, déduction faite le cas échéant des frais de retour, qui restent à la charge de l'Acheteur. Papilys se réserve toutefois le droit de différer ce remboursement jusqu'à la récupération effective des Produits.

2. Exceptions

Par exception, lorsque les Produits objets de la commande ont été descellés par l'Acheteur après la livraison et ne peuvent pas être renvoyés pour des raisons

d'hygiène ou de protection de la santé, alors l'Acheteur ne dispose pas d'un droit de rétractation.

En conséquence, l'Acheteur renonce expressément, dans cette hypothèse, à son droit de rétractation, qui ne pourra donc pas être exercé, conformément à l'article L.221-28 5° du Code de la consommation.

Également, l'Acheteur est informé que conformément à l'article L.221-28 4° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut pas être exercé s'agissant des Produits qui sont susceptibles de se détériorer ou de se périmier rapidement.

ARTICLE 7 : GARANTIES LÉGALES

L'Acheteur reconnaît que tous les Produits devront être conservés dans les conditions mentionnées dans la fiche du Produit et sur l'étiquetage Produit.

Papilys rappelle toutefois que l'Acheteur bénéficie des garanties légales de non-conformité ainsi qu'à raison des vices cachés de la chose vendue, et ce compris les défauts de conformité résultant de l'emballage des Produits commandés sur le Site.

Si l'Acheteur constate que le Produit qui lui a été livré présente un défaut, un défaut de conformité ou est endommagé, il doit en informer dans les 24 heures à compter de sa réception PAPILYS à l'adresse électronique : contact@rutoadaptogene.com, en lui indiquant la nature du défaut, de la non-conformité ou du dommage constaté et en lui envoyant tout justificatif utile, notamment sous la forme de photographie(s).

Il est précisé que n'entrent pas dans le champ d'application de la garantie, les casses ou détériorations résultant d'une chute autre que par le transporteur, d'un cas fortuit ou de force majeure, d'une mauvaise manipulation ou du non-respect des règles de conservation des Produits du fait de l'Acheteur.

Papilys organisera avec le transporteur de son choix les modalités du retour et en informera l'Acheteur par tout moyen utile. Papilys supportera les frais de ce retour.

Les Produits doivent impérativement être retournés à Papilys dans leur emballage d'origine. Ils doivent être accompagnés de la copie de la facture d'achat correspondante. Les retours des Produits ne respectant pas les modalités décrites ci-dessus ne pourront pas être pris en compte.

Papilys procédera aux vérifications nécessaires et proposera à l'Acheteur le remplacement du Produit dans la mesure du possible. Si le remplacement du Produit est impossible, Papilys remboursera à l'Acheteur l'intégralité du prix payé pour le Produit ainsi que les frais de livraison correspondants, par tout moyen utile, dans les

meilleurs délais et au plus tard dans les 14 (quatorze) jours suivant la date à laquelle Papilys l'aura informé de l'impossibilité de remplacer le Produit.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DES ACHETEURS

Les Acheteurs sont seuls responsables de l'usage qu'ils font des Produits. Il leur appartient de vérifier l'adéquation des Produits à leurs besoins spécifiques préalablement à l'achat desdits Produits.

Ils doivent par ailleurs prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder par leurs propres moyens les informations de leur Espace Personnel qu'ils jugent nécessaires, dont aucune copie ne leur sera fournie.

Il appartient enfin aux Acheteurs de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger leurs propres données et/ou logiciels stockés sur leurs équipements informatiques et ce contre toute atteinte.

Par ailleurs, il appartient aux Acheteurs de prendre en compte les conditions d'utilisation des Produits, telles que fournies dans l'emballage sous forme de fiche produit, ainsi que les éventuelles contre-indications associées à chaque ingrédient des Produits.

Il incombe également à l'Acheteur de s'assurer que les compléments alimentaires sont propres à la consommation et notamment non périmés ni avariés.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ DE PAPILYS

Papilys s'engage à procéder régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité du Site. A ce titre, Papilys se réserve la faculté d'interrompre momentanément l'accès au Site pour des raisons de maintenance. De même, Papilys ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès au Site qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunication.

Papilys ne fournit à l'Acheteur aucune garantie quant à l'adaptation des Produits à ses besoins, attentes ou contraintes.

Papilys a pour objectif de confectionner des compléments alimentaires destinés à être mélangés dans des boissons à température ambiante et dont les principaux bienfaits potentiels sont explicités sur les pages de chacun des Produits et sur leurs emballages. Cependant, le résultat escompté ne peut être garanti et peut varier en fonction de l'utilisation et du métabolisme de l'Acheteur. Tout échec dans

l'utilisation des Produits ne pourra dès lors en aucun cas entraîner la responsabilité de papilys ni justifier le remboursement des Produits, ce que l'Acheteur reconnaît et accepte expressément. En aucun cas les Produits sont susceptibles de se substituer à une consultation, une visite ou un diagnostic formulé par un professionnel de santé.

Papilys ne peut en aucun cas garantir et ne saurait être tenue responsable du caractère propre à la consommation des produits alimentaires avec lesquels sont mélangés les Produits.

Papilys s'engage à respecter la réglementation applicable aux denrées alimentaires et en matière d'étiquetage de complément alimentaire.

La responsabilité de Papilys est exclue en cas de préjudice, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par l'Acheteur ou un tiers, et résultant des cas suivants :

- Négligence ou faute commise par l'Acheteur ou par un tiers ;
- Allergie provoquée par la consommation des Produits ;
- Péremption naturelle des Produits ;
- Toute utilisation dans des conditions manifestement non conformes pour l'utilisation des Produits.
- Papilys ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution des contrats de vente du fait de circonstances qui lui sont extérieures ou d'un cas de force majeure, étant expressément précisé que sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux qui sont habituellement retenus par la jurisprudence des juridictions françaises : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies et inondations, la foudre, les attentats, les cas de rupture ou de blocage des réseaux de télécommunication, des moyens de transport ou des services postaux y compris du fait de grèves, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, ainsi que toute obligation légale ou réglementaire ou d'ordre public imposée par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement les présentes conditions générales.
- Papilys ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-respect par l'Acheteur des contre-indications liées à l'utilisation des Produits.
- En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par Papilys est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par les Acheteurs et aux sommes payées par l'Acheteur à Papilys dans le cadre de l'achat des Produits.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, les parties conviennent que les tribunaux de Paris seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.

ANNEXE : TEXTES LEGAUX RELATIFS AUX GARANTIES

1. Article L. 217-4 du Code de la consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

2. Article L. 217-5 du Code de la consommation

Le bien est conforme au contrat :

S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'Acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un Acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'Acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

3. Article L. 217-7 Code de la consommation

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Pour les biens vendus d'occasion, ce délai est fixé à six mois. Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

4. Article L. 217-8 Code de la consommation

L'Acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne

pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut à son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

5. Article L. 217-9 Code consommation

En cas de défaut de conformité, l'Acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'Acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'Acheteur.

6. Article L. 217-10 Code de la consommation

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'Acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix. La même faculté lui est ouverte :

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L. 217-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'Acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur. »

7. Article L.217-11 du Code de la consommation

L'application des dispositions des articles L. 217-9 et L. 217-10 a lieu sans aucun frais pour l'Acheteur. Ces mêmes dispositions ne font pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts.

8. Article L. 217-12 du Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

9. Article L. 217-16 du Code de la consommation

Lorsque l'Acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'Acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

10. Article 1641 du Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

11. Article 1643 du Code civil

Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

12. Article 1644 du Code civil

Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix.

13. Article 1648 alinéa 1er du Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.